L'actu de votre secteur

ACDL EXPERTISE
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Les chiffres clés du secteur

Indice de CA des vendeurs de voitures et de véhicules automobiles légers (Naf 45.11Z) – Base 100 au trimestre t-4.

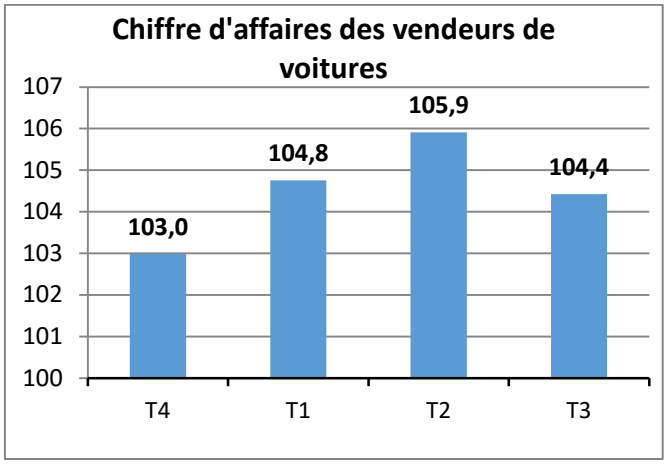

Source : Statexpert / Environ 2 450 entreprises selon les trimestres.
Lecture du graphique : l'indice 104,4 de T3 2016 traduit une hausse du chiffre d'affaires de 4,4 % par rapport au troisième trimestre 2015.

Indice de chiffre d'affaires des réparateurs de véhicules automobiles légers (Naf 45.20A) – Base 100 au trimestre t-4.

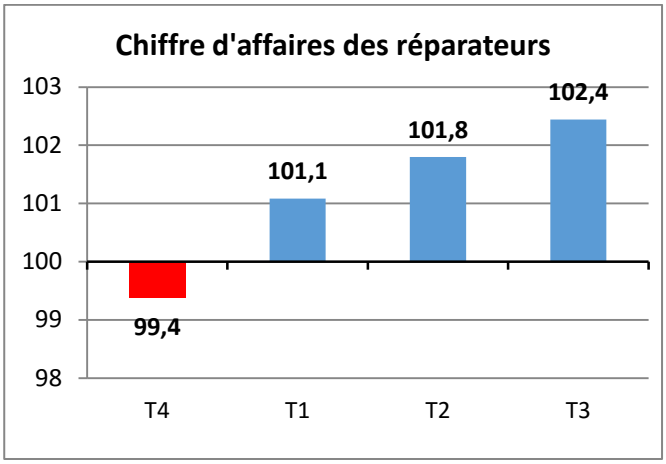

Source : Statexpert / Environ 5 800 entreprises selon les trimestres.
Lecture du graphique : l'indice 102,4 de T3 2016 traduit une hausse du chiffre d'affaires de 2,4 % par rapport au troisième trimestre 2015.

L'actu économique du trimestre

Le chiffre d'affaires

Une croissance toujours soutenue pour les professionnels de la distribution automobile !

- Au troisième trimestre 2016, le chiffre d'affaires des vendeurs de voitures a progressé de 4,4 %, par rapport au troisième trimestre 2015.
- Alors que la croissance de l'activité est dynamique depuis plusieurs trimestres, le chiffre d'affaires des opérateurs affiche une progression de plus de 4,5 % sur les douze derniers mois.

Activité également en progression pour les réparateurs de voitures, mais de manière (à peine) plus modeste.

- Le chiffre d'affaires des réparateurs est également orienté à la hausse au troisième trimestre 2016 : +2,4 % par rapport au troisième trimestre 2015.
- Toutefois, sur les 12 derniers mois la hausse est plus mesurée, puisqu'elle ne dépasse pas les 1,5 %.

Les prix à la consommation

Des évolutions contrastées selon les segments du marché.

- Comme au deuxième trimestre, le prix des voitures neuves est en légère baisse au cours du troisième trimestre 2016 : -0,5 % par rapport à la même période en 2015.
- Des prix des voitures d'occasion toujours stables. Un phénomène que l'on observe maintenant depuis de nombreux trimestres.
- Des prix à la consommation de l'entretien et de la réparation des véhicules particuliers en progression modeste : +0,4 % par rapport au troisième trimestre 2015.

L'actu juridique, fiscale et sociale

Juridique

Conditions de ramassage des huiles usagées. Un arrêté supprime la gratuité de la prestation d'enlèvement des huiles usagées de certaines qualités chez les détenteurs en tant que solution d'urgence et temporaire, afin de permettre à la filière des huiles usagées de surmonter la crise qu'elle connaît actuellement.

Modifications des formalités de création d'entreprise.

- Un décret ajoute à la liste existante de nouvelles informations à communiquer au centre de formalités des entreprises par le créateur d'entreprise à compter du 1er janvier 2017 : numéro de sécurité sociale (personne physique), nature de l'activité exercée simultanément à l'activité faisant l'objet de la

déclaration lorsqu'il y a pluriactivité, nature de la gérance lorsque l'entreprise est une société à responsabilité limitée.

- Le décret précise également les modalités de déclaration des activités en libre prestation de services exercées par les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen.

Fiscale

Obligation d'utiliser un système de caisse ou un logiciel de comptabilité sécurisé.

- L'administration fiscale a précisé l'obligation pour les assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui enregistrent les règlements de leurs clients au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse, d'utiliser un logiciel satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données en vue du contrôle de l'administration fiscale.
- A défaut de pouvoir justifier que le logiciel ou le système de caisse respecte les conditions prévues par la loi, par la production d'un certificat ou d'une attestation individuelle, l'assujetti à la TVA est passible d'une amende égale à 7 500 €.

Instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter de 2018.

- Cette réforme concernera tous les revenus d'activité (salaires et professions indépendantes), les retraites, les revenus de remplacement et les revenus fonciers.
- Pour les salaires et les revenus assimilés, l'impôt sera collecté par l'entreprise ou l'organisme versant les revenus, qui appliquera le taux d'imposition transmis de manière automatisée par l'administration fiscale.

Possibilité de réduction d'impôt de solidarité sur la fortune en cas de souscriptions au capital de petites et moyennes entreprises (PME). Les conditions d'application de la réduction ont été harmonisées avec celles relatives à la réduction d'IR pour souscription au capital des PME par la loi de finances pour 2015.

Sociale

Aide à l'embauche du premier salarié. Un décret prévoit que l'entreprise reste éligible à l'aide, au titre d'un nouveau contrat de travail, lorsqu'un premier contrat de travail conclu entre le 9 juin 2015 et le 31 décembre 2016 a été rompu pour motif de rupture de la période d'essai, de retraite, de démission, de licenciement pour faute grave, de licenciement pour faute lourde, de licenciement pour inaptitude ou de décès.

Publication au journal officiel du 8 août 2016 de la loi « Travail ». Elle comporte de très nombreuses dispositions ayant pour objectif la refondation du modèle social français, pour permettre notamment aux acteurs économiques de s'adapter aux changements du monde du travail : sécurisation du forfait annuel en jours, prise des congés payés dès l'embauche, définition du motif économique du licenciement, etc.

L'actu du secteur

L'actualité du secteur

Augmentation du budget auto.

- Selon le baromètre automobile du comparateur Kidioui, en novembre 2016, le prix moyen dépensé par les acheteurs pour une voiture neuve s'est établi à 23 565 euros.
- C'est 2 377 euros de plus qu'il y a un an (+11,2 %) et 167 euros de plus que le mois dernier. Depuis août, ce chiffre enregistre donc un quatrième mois consécutif de hausse.

Baisse du montant de la remise moyenne.

- La remise moyenne accordée par les concessionnaires est de nouveau en baisse, à 22,43 %. En effet, la baisse des stocks des modèles d'anciennes générations ne peut plus empêcher la baisse de la remise moyenne.
- Sur un modèle d'ancienne génération, la remise moyenne s'établit autour de 35 %, tandis que, pour les nouveaux modèles, il est difficile d'aller au-dessus des 15 %.

Parutions, études, salons…

2015, année de la reprise dans le commerce de proximité ? La FCGA a publié sa 22ème étude « Chiffres et Commentaires » qui analyse les performances de 76 professions du commerce et de l'artisanat dans 11 secteurs d'activité.